

**Commission civile d'examen et de traitement des  
plaintes relatives à la GRC**

**Rapport financier trimestriel**

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2018

ISSN 2562-6434

## Table des matières

1.0 Introduction .....	3
1.1 Mandat.....	3
1.2 Méthode de présentation du rapport.....	3
2.0 Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs .....	4
3.0 Risques et incertitudes .....	4
4.0 Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes.....	5
5.0 Approbation des cadres supérieurs.....	5
6.0 État des autorisations (non vérifié) .....	6
7.0 Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées) .....	7

## 1.0 Introduction

La direction a préparé le présent rapport financier trimestriel conformément à [l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques](#) et aux exigences en matière de présentation du Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses.

Le rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un examen ou d'une vérification externe.

### 1.1 Mandat

Le rôle fondamental de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC (CCETP) consiste à assurer la surveillance civile de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions, veillant ainsi à ce que la GRC rende des comptes au public. La CCETP s'assure que les plaintes déposées par le public concernant la conduite de membres de la GRC sont examinées de manière équitable et objective. Elle formule des conclusions et des recommandations visant à identifier et à corriger les problèmes relatifs au maintien de l'ordre imputables à la conduite de membres de la GRC ou à des lacunes dans les politiques et les pratiques de la GRC.

[La partie II du Budget principal des dépenses](#) décrit brièvement les activités de programme de la CCETP.

### 1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la CCETP accordées par le Parlement et utilisées par l'organisme, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice 2018-2019. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

La CCETP utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

## **2.0 Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs**

À la fin du premier trimestre de 2018-2019, la CCETP avait dépensé environ 41 % de ses crédits totaux disponibles, comparativement à 44 % pour la même période en 2017-2018.

Les dépenses de la CCETP en matière d'effectif représentent 70 % des dépenses prévues en 2018-2019, comparativement à 68 % en 2017-2018. La CCETP s'attend à ce que ses dépenses consacrées au personnel restent élevées au cours de l'année alors qu'elle ajustera son effectif pour répondre aux priorités de son mandat et aux exigences opérationnelles.

## **3.0 Risques et incertitudes**

Bien que le budget de fonctionnement de la CCETP et ses ressources internes suffisent pour gérer le niveau actuel de plaintes du public, de demandes d'examen, d'enquêtes d'intérêt public et d'enquêtes stratégiques, sa marge de manœuvre en cas de hausse subite de la demande est très faible. En suivant les plaintes et en surveillant les tendances, la CCETP peut se charger des secteurs et des dossiers prioritaires et atténuer le risque. De plus, la CCETP dispose d'une réserve stratégique en cas de hausse marquée de services ainsi que d'une stratégie d'approvisionnement lui

permettant de faire appel à des ressources d'enquête supplémentaires en cas de hausses à court terme de la demande.

#### **4.0 Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

Aucun changement important n'est survenu au cours du dernier exercice quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes de la CCETP.

#### **5.0 Approbation des cadres supérieurs**

Approuvé par :

---

Guy Bujold  
Président intérimaire  
Ottawa (Canada)

---

Tim Cogan  
Dirigeant principal des finances et  
Directeur des Services intégrés et des  
Communications  
Ottawa (Canada)

Date : 31 octobre 2018

Date : 31 octobre 2018

## 6.0 État des autorisations (non vérifié)

### Exercice 2018-2019 (en dollars)

Par crédit	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019*	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Crédit 1 - Dépenses de programme</b>	9 667 981	2 045 368	3 913 295
<b>Autorisations législatives - Régimes d'avantages sociaux des employés</b>	984 308	246 077	492 154
<b>Autorisations totales</b>	<b>10 652 289</b>	<b>2 291 445</b>	<b>4 405 449</b>

### Exercice 2017-2018 (en dollars)

Par crédit	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018*	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Crédit 1 - Dépenses de programme</b>	9 020 809	2 207 931	3 881 161
<b>Autorisations législatives - Régimes d'avantages sociaux des employés</b>	915 080	228 770	457 540
<b>Autorisations totales</b>	<b>9 935 889</b>	<b>2 436 701</b>	<b>4 338 701</b>

\*N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

## 7.0 Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées)

Exercice 2018-2019 (en dollars)

Par article courant	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 septembre 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Dépenses:</b>			
Personnel	7 460 016	1 703 864	3 389 333
Transports et communications	686 496	57 850	134 154
Information	146 364	2 293	7 403
Services professionnels et spéciaux	1 562 794	312 749	546 983
Location	79 320	83 393	134 485
Réparation et entretien	113 314	349	349
Services publics, fournitures et approvisionnements	198 300	13 406	28 798
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	118 036	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	114 259	66 222	93 411
Paiements de transfert	-	-	-
Frais de la dette publique	-	-	-
Autres subventions et paiements	173 390	51 319	70 533
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>10 652 289</b>	<b>2 291 445</b>	<b>4 405 449</b>

Exercice 2017-2018 (en dollars)

Par article courant	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 septembre 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Dépenses:</b>			
Personnel	6 743 616	1 993 323	3 660 906
Transports et communications	686 496	75 090	113 284
Information	146 364	24 150	27 766
Services professionnels et spéciaux	1 562 794	195 751	300 266
Location	79 320	61 461	109 584
Réparation et entretien	113 314	-	5 041
Services publics, fournitures et approvisionnements	198 300	11 936	17 353
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	118 036	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	114 259	59 813	84 292
Paiements de transfert	-	-	-
Frais de la dette publique	-	-	-
Autres subventions et paiements	173 390	15 177	20 209
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>9 935 889</b>	<b>2 436 701</b>	<b>4 338 701</b>